

**Analyse/ Diagnostic**

La Suisse a ratifié les accords de Kyoto. Les devoirs qui en découlent doivent être atteints, dans le cadre de la loi sur le CO<sub>2</sub>, jusqu'en 2010 : réduction des émissions de CO<sub>2</sub> jusqu'à 10% inférieures à celles de 1990. Selon la loi sur le CO<sub>2</sub>, une mesure d'incitation à la parcimonie, sous forme de redistribution de taxes, sera versée à la population et à l'économie.

Les buts visent principalement la politique de l'énergie, des transports, de l'environnement et des finances. Les mesures seront librement consenties (article 3, al.1). Deux dispositions de base sont en discussion : une taxe sur le CO<sub>2</sub> et un « centime climatique » sur les combustibles et les carburants.

Le centime climatique sur les carburants a été introduit en 2005. En réalité, il s'agit plutôt d'un impôt, car il n'est pas redistribué, mais sert à financer des moyens d'abaissement du CO<sub>2</sub>, autant chez nous qu'à l'étranger. Les fonds sont gérés par une organisation privée. Au cas où ce centime climatique n'atteindrait pas le but escompté, une nouvelle taxe sur les carburants pourrait être adoptée. Une taxe sur les huiles de chauffage a déjà été introduite. Une redistribution est opérée à tout un chacun par le biais des primes de caisses maladie, et à l'économie par le biais des caisses de compensation AVS. L'introduction de cette taxe sur le CO<sub>2</sub>, et ce centime climatique sur les huiles de chauffage et les carburants, sont devenus le pilier principal de notre politique climatique.

Il est bien clair que les discussions continuent (construction de nouvelles centrales nucléaires, soutien aux énergies renouvelables, encouragement aux mesures d'économies et aux énergies plus efficaces). Cependant, rien n'est suffisamment soutenu par la politique, alors que la consommation d'énergie continue d'augmenter.

**Objectifs**

Nous prenons au sérieux la problématique de l'influence humaine sur le climat, et soutenons les mesures efficaces et porteuses qui visent à sa diminution. Une politique climatique idéaliste est inséparable d'une politique réaliste de l'énergie. Il est illusoire de croire que notre société pourrait fonctionner à l'aide des seules énergies propres, sans que le confort quotidien soit touché par une diminution de consommation. Les mesures d'encouragement doivent être efficaces et transparentes, et leur introduction se passer d'une gestion lourde. L'élan du principe causal doit être arrêté.

**Propositions de solutions**

- Introduction d'un système de ristournes proportionnelles à l'emploi et à l'élimination, ainsi que d'un système de taxes sur le trafic.
- Taxes plus lourdes pour les véhicules non professionnels à forte consommation.
- Mise en place d'une redistribution d'encouragement limitée dans le temps (jusqu'à obtention du but fixé), ceci dans le cadre de la loi relative à l'impôt sur les huiles minérales, afin de financer les mesures qui visent à diminuer les émissions de CO<sub>2</sub>.
- Introduction d'une facturation individuelle pour le chauffage et l'eau chaude dans les appartements et les locaux commerciaux.